

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	6

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture

Le : 14 AVR. 2023

Et

Publication ou notification du :

14 AVR. 2023

L'an 2023, le 6 Avril à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAMPENOISE s'est réuni à la La Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2023.

**Présents** : M. FAVREAU Christian, Maire, Mme MÉRIOT Nathalie, MM : CARLIER Daniel, LABROSSE Philippe, MOUSSEAU Vincent, PHILIPPON Denis

**Excusé(e)s** : Excusé(s) : Mmes : LHERAULT Camille, MONCHAUSSE Marie-France, RICHARD Gaëlle, M. RAJOYE Stéphane

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MÉRIOT Nathalie

### 2023\_03\_01 – Délibération relative à l'enquête publique du projet éolien de la Gondonnerie

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 16 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC EOLIEN DE LA GONDONNERIE (SPEG) pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur les communes de BRION et LA CHAMPENOISE ;

**Vu** l'article R.181-38 du Code de l'Environnement stipulant la demande du préfet de l'avis du conseil municipal des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ;

**Considérant** le dossier de demande d'autorisation environnementale de la Société du parc éolien de la Gondonnerie disponible en mairie ;

**Considérant** le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 12 décembre 2022 constatant la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale ;

**Considérant** l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale rendu le 13 janvier 2023 et du mémoire en réponse fournis par le pétitionnaire ;

**Considérant** que les conseillers municipaux peuvent consulter, jusqu'au 11 avril 2023 17 h 00 les différents éléments du dossier en mairie ;

**Considérant** la politique nationale de la maîtrise de l'énergie et la loi d'accélération des Energies Renouvelables ;

**Considérant** les multiples actions de concertation mises en place sur le territoire ;

**Considérant** la délibération N°2021\_03\_12 favorable la création du comité de pilotage ;

**Considérant** la délibération N°2022\_05\_08 acceptant la rétrocession de la parcelle XE 13;

**Considérant** la délibération N°2022\_06\_03 autorisant M. le Maire à signer la convention de voirie avec SPEG ;

**Considérant** le courrier du 10 juin 2022 de la commune s'engageant à signer la convention de voirie avec SPEG dès que la rétrocession sera effective ;

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de la GONDONNERIE (SPEG) sur les communes de BRION et LA CHAMPENOISE.

Une enquête publique est ouverte à la Mairie de BRION du jeudi 09 mars à 9 h 00 au mardi 11 avril 2023 à 17 h 00. Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres. Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet éolien de La Gondonnerie se compose de 8 éoliennes, et de 3 postes de livraison, implantés le long de l'autoroute sur les communes de BRION (7 éoliennes et 3 postes de livraison) et de LA CHAMPENOISE (1 éolienne). Les éoliennes auront une hauteur totale maximale de 165 mètres ainsi qu'une puissance unitaire maximale de 4 MW, soit une puissance installée totale maximale de 32 MW. La production annuelle serait comprise entre 55,2 GWh et 73,6 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle, chauffage inclus, d'environ 11 663 et 15 550 foyers. Les retombées fiscales pour la commune de La Champenoise sont estimées à 9 400 € par an. La société du Projet Eolien de la Gondonnerie s'est engagée à la réalisation de mesures paysagères : plantation de haies aux abords du village et mise en place d'une bourse aux arbres.

La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorable au projet éolien présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de la GONDONNERIE sur les communes de BRION et LA CHAMPENOISE ?

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au projet éolien présenté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien de la GONDONNERIE sur les communes de Brion et La Champenoise.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/04/2023

Le Maire  
Christian FAVREAU



Secrétaire de séance  
Mme MÉRIOT Nathalie

